

Soutien africain au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

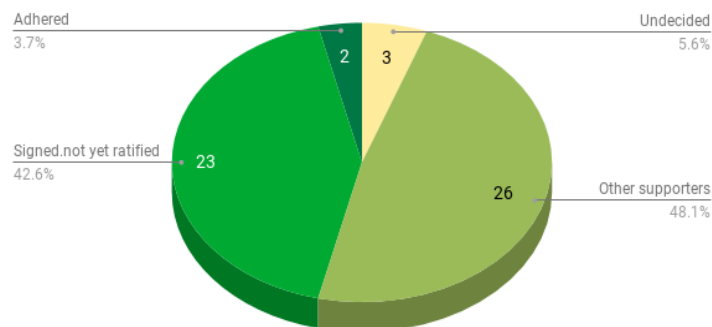
Octobre 2019

“Nous félicitons les États qui ont ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et invitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'associer à cette action vitale.”

Tijjane Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies,
26 September 2019

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) interdit aux pays de mettre au point, de tester, de produire, de transférer, de posséder, d'accueillir, d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires ou de permettre que des armes nucléaires soient stationnées sur leur territoire. Il interdit également d'aider, d'encourager ou d'inciter quiconque à s'engager dans l'une de ces activités.

A ce jour, vingt-cinq pays africains ont signé le TIAN parmi lesquels deux l'ont aussi ratifié. Plus de 94% des pays africains soutiennent le TIAN, l'ayant signé, ratifié ou ayant voté en faveur de son adoption.¹



Source: Nuclear Weapons Ban Monitor, October 2019

Le Traité de Pelindaba et le TIAN

Les interdictions figurant dans le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) et dans le TIAN sont compatibles entre elles, ce qui signifie qu'un État partie au Traité de Pelindaba peut adhérer au TIAN sans endosser d'obligations de fond supplémentaires. En outre, si un État partie au Traité de Pelindaba a adopté une législation nationale de mise en œuvre, cela devrait suffire aux obligations qu'il contracterait en adhérant ou en ratifiant le TIAN.

Il existe actuellement 40 États parties et 51 signataires du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba).²

La quatrième session ordinaire de la Conférence des États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique a “appelé les États membres de l'Union Africaine à signer et ratifier le traité rapidement, en soulignant

¹ Norwegian People's Aid, “Nuclear Weapons Ban Monitor,” October 2019.

² Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, Traité de Pelindaba (pour la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique),” date d'accès: 8 Octobre 2019.

qu'il fait progresser le droit international en matière de désarmement nucléaire et est conforme aux objectifs du traité de Pelindaba."³

Category	States
Adhered (32 states)	Austria, Bangladesh, Bolivia, Cook Islands, Costa Rica, Cuba, Ecuador, El Salvador, Gambia, Guyana, Holy See, Kazakhstan, Kiribati, Lao PDR, Maldives, Mexico, New Zealand, Nicaragua, Palau, Palestine, Panama, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Samoa, San Marino, South Africa, Thailand, Trinidad and Tobago, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam.
Signed, but not yet ratified (48 states)	Algeria, Angola, Antigua and Barbuda, Benin, Botswana, Brazil, Brunei, Cabo Verde, Cambodia, Central African Republic, Chile, Colombia, Comoros, Congo, Côte d'Ivoire, DR Congo, Dominica, Dominican Republic, Fiji, Ghana, Grenada, Guatemala, Guinea-Bissau, Honduras, Indonesia, Ireland, Jamaica, Lesotho, Libya, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Malaysia, Myanmar, Namibia, Nepal, Nigeria, Paraguay, Peru, Philippines, Saint Kitts and Nevis, Sao Tome and Principe, Seychelles, Tanzania, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Zambia.

Source: Nuclear Weapons Ban Monitor, October 2019

Soutien de l'Union africaine au TIAN

Le 4 avril 2019, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté un communiqué dans lequel il est écrit: *“Réaffirmant l'adoption du TPNW, en rappelant le ferme soutien des États membres au processus menant à son élaboration, et rappelant que la 4e Conférence des États parties au Traité de Pelindaba, tenue les 14 et 15 mars 2018 à Addis-Abéba, a appelé les États membres de l'UA à signer et à ratifier rapidement le TPNW, soulignant qu'il fait progresser le droit international sur le désarmement nucléaire et qu'il est conforme aux objectifs du Traité de Pelindaba ainsi que la ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions.”*⁴

Le point de priorité stratégique 4.3 de la Feuille de route de l'architecture de paix et de sécurité pour 2016-2020, publié par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, vise à « mettre en œuvre efficacement les instruments et les politiques qui luttent contre le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive ».⁵

Dans sa déclaration à la Conférence de Vienne de 2014 sur l'impact des armes nucléaires sur le plan humanitaire, le groupe des pays africains a exprimé sa profonde préoccupation devant l'absence de progrès significatifs vers un monde sans armes nucléaires et le gaspillage de ressources qui pourraient être mieux utilisées pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.⁶

³ Conclusions de la Quatrième Session ordinaire de la Conférence des États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, 14-15 Mars 2018, Addis Abeba, Éthiopie

⁴ Communiqué du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, 4 avril 2019, <https://archives.au.int/handle/123456789/5961>.

⁵ « APSA Roadmap, » African Peace and Security Council, 2015.

⁶ Union africaine, “Projet de déclaration du groupe des pays africains à l'occasion de la troisième conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires,” 8-9 décembre 2014.

Ce matériel a été produit:



et en partenariat avec

